



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

LE MARCHÉ EST PASSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST.

LE GROUPEMENT EST COMPOSÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

SDIS MEMBRES	ADRESSE
SDIS DE L'AIN (01)	200 AVENUE CAPITAINE DHONNE / 01000 BOURG EN BRESSE
SDIS DE L'ALLIER (03)	5 RUE DE L'ARSENAL / 03 401 YZEURE
SDIS DE L'ARDECHE (07)	496 CHEMIN DE SAINT-CLAIR / BP 718/ 07007 PRIVAS
SDIS DU CANTAL (15)	86 AVENUE DE CONTHE / 15006 AURILLAC
SDIS DE LA DROME (26)	235 ROUTE DE MONTELIER / 26000 VALENCE
SDIS DE L'ISERE (38)	24 RUE RENE CAMPHIN / 38600 FONTAINE
SDIS DE LA LOIRE (42)	8 RUE DU CHANOINE PLOTON / CS50541 / 42007 SAINT-ETIENNE
SDIS DE LA HAUTE LOIRE (43)	104 RUE H. MALEGUE / ZA TAULHAC / 43000 LE PUY EN VELAY
SDIS DU PUY DE DOME (63)	143 AVENUE DU BREZET / 63008 CLERMONT-FERRAND
SDMIS (69)	17 RUE RABELAIS / 69421 LYON CEDEX 03
SDIS DE LA SAVOIE (73)	226 RUE DE LA PERRODIERE / 73230 SAINT ALBAN LEYSSE
SDIS DE LA HAUTE-SAVOIE (74)	6 RUE DU NANT – BP 1010 – MEYTHET / 74966 ANNECY CEDEX

LE COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDE EST LE SDIS DE LA LOIRE (42).

B - Identification du titulaire du marché public

SAS B.P.I
Chemin Départemental 14 – 52400 CHAMPIGNY SOUS VARENNES
Tel : 09.63.04.03.63
Numéro de SIRET 80184942300018
Code APE 1412Z

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Le marché a pour objet l'acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI).

Il est alloté comme suit :

Lot n°1 : Tenue de Service et d'Intervention Féminine

Lot n°2 : Tenue de Service et d'Intervention Masculine

Le présent avenant modifie le lot n°2 : Tenue de Service et d'Intervention Masculine

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Date de la notification du marché public : **04 janvier 2021**

■ Durée d'exécution du marché public : **Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois par période de 1 an soit pour une durée maximale de 4 ans selon les modalités décrites au CCAP. Le titulaire ne peut refuser cette reconduction.**

■ Montant initial de l'accord-cadre :

Le présent marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique avec des montants minimum et maximum pour la première période du marché ainsi que pour toutes les périodes de reconduction.

Ces montants annuels, identiques pour chaque période de reconduction, sont décomposés par SDIS participant, comme suit :

SDIS / SDMIS membres	LOT N° 1 – TSI FEMININE		LOT N°2 – TSI MASCULINE	
	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Ain (01)	6 000	45 000	20 000	85 000
Allier (03)	16 000	40 000	48 000	144 000
Ardèche (07)	82,51	48 880	40 190	226 120
Cantal (15)	1 400	5 000	6 500	20 000
Drôme (26)	3 500	150 000	50 000	200 000
Isère (38)	30 000	82 000	90 000	300 000
Loire (42)	5 000	80 000	35 000	150 000
Haute-Loire (43)	200	9 540	35 800	47 700
Puy de Dôme (63)	810	16 200	32 400	162 000
Rhône (69)	20 000	100 000	120 000	480 000
Savoie (73)	1 000	50 000	8 000	120 000
Haute-Savoie (74)	10 000	80 000	70 000	180 000

Il n'y a pas de solidarité entre les membres du groupement quant aux quantités minimales.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires. Les modalités de variation des prix sont fixées au CCAP.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix, du catalogue fournisseur ou du devis accepté (se reporter à l'article du CCAP « prix du marché »).

D - Objet de l'avenant

Par courrier en date du 1^{er} décembre 2021, la société BPI a fait part au SDIS de la Loire des difficultés économiques qu'elle rencontrait du fait du renchérissement des coûts des matières premières, des consommables, du transport et de l'énergie. A ce titre, elle a sollicité une majoration tarifaire à hauteur de 6%.

A l'issue des échanges engagés entre le SDIS 42 et le titulaire, les membres du groupement de commande ont consenti une augmentation de 3%, prenant effet au 1^{er} mars 2022 et valable jusqu'au 4 janvier 2023.

Le 23 mars 2022, la société B.P.I a transmis un nouveau courrier faisant part de l'aggravation de ses difficultés économiques liées aux perturbations mondiales, notamment à la guerre en Ukraine et à ses répercussions sur les tarifs de l'énergie et sur le coût du pétrole.

Le lundi 02 mai, la société BPI a adressé au SDIS 42 un troisième courrier renouvelant sa demande d'augmentation des prix, respectivement de 12 % pour la veste et de 16 % pour le pantalon. Le titulaire a alors invoqué le durcissement des conditions de vente et de livraison du fabricant de tissu Aramide.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le bordereau des prix unitaires est modifié comme suit :

ARTICLE	Références 2022 Fournisseur	Prix Unitaire HT	Prix Unitaire TTC
Veste de service et d'intervention masculine	L0011328	45 €	54 €
Pantalon de service et d'intervention masculin	L0011407	37 €	44.40 €

Ces nouveaux prix sont temporaires et applicables à la date de notification du présent avenant et ce jusqu'à la prochaine date de révision des prix à savoir le 04 janvier 2023 conformément au CCAP.

Compte tenu du caractère exceptionnel et conjoncturel de cette révision des prix, le titulaire devra apporter au moins deux mois avant cette date conformément à la clause de révision des prix prévue au CCAP, tous les éléments et justificatifs à sa disposition pour motiver l'éventuel maintien de ces prix.

Dans ce même délai, une réunion de concertation/ou de cadrage devra impérativement être organisée avec le coordonnateur afin d'établir le nouveau bordereau des prix en fonction du contexte économique du moment.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui, augmentation des prix unitaires du BPU

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

PROJET